



Les actions du SNE-FSU :

Le SNE-FSU mène le combat pour une application conforme des statuts (primes, ...) et le respect des droits des agents ;

Le SNE-FSU a obtenu la revalorisation de carrière des agents lésés (différence entre concours) ;

Le SNE-FSU maintient la pression pour la résorption des retards de gestion (avancements, validation, ...) ;

Le SNE-FSU a contribué activement à l'acquisition de conditions de travail décentes (hygiène et sécurité, temps de travail, ...) ;

Pour cela, lorsque notre analyse des textes le permet, le SNE-FSU, à défaut de résolution amiable, n'a pas hésité à engager des procédures administratives pour faire valoir le droit des agents.

Quelles actions mènent les élus à la CAP des Techniciens de l'Environnement ?

Une présence permanente, forte et compétente :

Le SNE-FSU est la seule organisation qui assure systématiquement une réelle présence de ses élus dans l'ensemble des CAP préparatoires et nationales. Il renforce ses équipes par la présence de suppléants qu'il prend en charge et n'hésite pas à nommer des militants nationaux comme experts pour peser sur l'administration.

Des échanges entre élu-es :

Le SNE-FSU garantit que l'ensemble des dossiers et situations sont préparés collectivement avant les séances. Seule organisation ayant des élus dans les 3 spécialités « Milieux et faune sauvage » ; « Espaces Protégés » et « Eaux et milieux aquatiques », le SNE-FSU assure systématiquement le lien entre les différents niveaux de CAP préparatoire de chaque spécialité et la CAP centrale.

Les élus SNE-FSU suivent et argumentent les dossiers des agents, discutés à l'ONCFS en préparatoire, et participent à leurs validations en CAP centrale tout en s'assurant de la concordance des avis émis entre les deux CAP. C'est un atout fort pour le suivi des corps de l'environnement.

A l'écoute des personnels :

Les élus SNE-FSU sont disponibles et réactifs pour répondre aux questions des personnels et conseiller les agents dans leurs démarches.

VOTER LE 2 AVRIL
POUR LA LISTE
DE NOS REPRESENTANTS
SNE - FSU

C'est s'assurer d'une présence forte et permanente d'élus compétents.

C'est se donner les moyens d'avoir des élus motivés pour défendre vos droits à l'ONCFS et au MEEDDAT.

C'est se doter d'une écoute catégorielle de vos revendications.

Chef Technicien de l'Environnement

- M. MELLETON Dominique – ONCFS - SD 04
- M. LEONARD Patrick – ONCFS - DER
- M. LEONARD Yannick - ONCFS - DER
- M. CORTI Robert – ONCFS - DER

Technicien Supérieur de l'Environnement

- M. HIRIART Christophe - ONCFS -SD 17
- M. ROZET David – ONCFS – SD 71
- M. MIGOUT Thierry – ONCFS – SD 10
- M. LE MENACH Xavier - ONCFS -SD 22

Technicien de l'Environnement

- M. GUENEZAN Michel – ONCFS - DER
- M. DUBARRY Etienne - ONCFS -BMI
- M. BERNARD Jean Noël – ONCFS – SD 21
- M. SENTILLES Jérôme – ONCFS – SD 65

LE 2 AVRIL

VOTEZ

SNE-FSU

CE QUI CARACTERISE

les élu-es du SNE-FSU

Le respect des valeurs fortes :

L'élu CAP du SNE FSU exerce son mandat selon les principes et valeurs que nous défendons dans l'ensemble de notre action syndicale : écoute, respect, équité, solidarité.

La prise en compte des cas particuliers :

Le SNE FSU maintient une cohérence d'action : Pour une meilleure efficacité, une bonne coordination interne et la connaissance des dossiers, l'élu est en relation avec les militants FSU des autres instances (CA, CTP, CHS, instances syndicales).

L'exercice d'un mandat en toute transparence :

Chaque agent a connaissance des élus à contacter en fonction de sa situation et de son grade par l'intermédiaire du site Internet du SNE-FSU, accessible également par le site Intranet de l'ONCFS.

LES REVENDICATIONS

du SNE-FSU

pour le corps des T.E.

Une revalorisation des grilles indiciaires des B pour toutes et tous et tout de suite: Le passage en B+ (INM 308-534) pour tous les techniciens.

Des promotions qui permettent un déroulement de carrière : Le SNE-FSU réclame un taux de promus sur promouvables qui permette de réels avancements jusqu'au 3^{ème} niveau de grade avec des critères prépondérants équitables et transparents (ancienneté, âge).

Une place élargie pour les Corps de l'Environnement : Une ouverture plus nombreuse de postes techniques dans les nouveaux EPA (Parcs ultramarins, AAMP) et la priorité pour les techniciens de l'environnement dans les établissements actuels.

Un réel débouché dans un corps A de l'Environnement : La faiblesse des promotions dans le corps des IAE ne peut servir d'alibi pour empêcher de travailler sur un véritable débouché dans la catégorie A pour les techniciens de l'environnement.

Le SNE-FSU revendique une réelle voie professionnelle d'accès à la catégorie A (INM 349-783) et réclame la mise en place de filières "environnement" identifiées dans les corps techniques existants, à défaut de la création d'un corps particulier. Ces filières doivent être le niveau de promotion naturel et prioritaire pour les techniciens de l'environnement."

C'est avec une conviction et une détermination intactes que l'équipe du SNE-FSU s'engagera à vos côtés

ENSEMBLE, POURSUIVONS L'ACTION MENE

DANS LA CAP PREPARATOIRE DES TECHNICIENS

VOTEZ POUR LES REPRESENTANTS



SNE – FSU

Syndicat National de l'Environnement
Fédération Syndicale Unitaire



Pour nous contacter :

sne@oncfs.gouv.fr

<http://www.sne-fsu.org/>